

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Concours d'entrée - Formations Professionnelles

Vous souhaitez intégrer l'AICOM pour la saison 2019 / 2020. Nous vous remercions de votre intérêt. Afin de vous aider dans votre démarche, voici quelques renseignements utiles sur le fonctionnement de notre établissement.

L'année scolaire de l'AICOM se déroule de septembre 2019 à juin 2020. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles sous conditions. Chaque étudiant bénéficie des vacances scolaires (zone C).

NOS FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Il existe quatre cursus différents :

Temps Plein (TP)

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi à raison de 22 à 26 heures de cours par semaine (hors options). Il existe plusieurs niveaux en chant (incluant solfège) ainsi qu'en théâtre/interprétation et en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer au cours de l'année.

Tarifs :

Mise à niveau : 7100 euros
Cycle supérieur 1 : 5050 euros
Cycle supérieur 2 : 3500 euros

Cours Professionnel du Soir (CPS)

Les cours sont dispensés chaque semaine à raison de 9 heures, réparties en trois soirées. Il s'agit de cours collectifs. Il existe plusieurs niveaux en chant, ainsi qu'en théâtre/interprétation et en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer au cours de l'année.

Tarifs :

3500 euros par année

Cours Professionnel du Week-end (CPW)

Les cours sont dispensés chaque semaine à raison de 9 heures, chaque week-end (samedi OU dimanche au choix). Il s'agit de cours collectifs. Il existe plusieurs niveaux en chant, ainsi qu'en théâtre/interprétation et en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer au cours de l'année.

Tarifs :

3500 euros par année

Horaires Aménagés (HA)

La durée de formation varie selon les niveaux d'aptitude de l'élève et son âge, de deux à quatre ans. Dès 16 ans, l'inscription en Temps Plein est possible.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi (hors mercredi), à raison de 12 heures par semaine, l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. Il s'agit de cours collectifs.

Tarifs :

3500 euros par année

CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque élève est sélectionné sur concours d'entrée devant l'équipe pédagogique (présentation d'un extrait chanté et d'un monologue ou d'une fable de La Fontaine au choix et participation à un atelier chorégraphique).

Il est également possible d'intégrer l'AICOM en effectuant un des stages proposés par l'école, à l'issue duquel les professeurs indiquent au candidat s'il est accepté.

L'élève qui entre à l'AICOM s'engage à suivre les classes avec régularité et ponctualité entre septembre 2019 et juin 2020.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS D'ENTRÉE À L'AICOM

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Date de naissance : _____

FORMATION (merci de cocher la case choisie)

- Temps Plein (TP) Cours Professionnel du Soir (CPS)
 Cours Professionnel du Week-end (CPW) Horaires Aménagés (HA)

DATE DE CONCOURS TP/CPS/CPW (merci de cocher la case choisie)

- Dimanche 30 Juin 2019 Dimanche 1^{er} Septembre 2019

Veillez noter que les concours d'entrée pour les Horaires Aménagés ont lieu sur rendez-vous. À réception du présent bulletin, notre équipe reviendra vers vous.

Merci de retourner ce document complété et signé à :
SAS Europe Musicals - 10 rue Albert Einstein, 94000 Créteil

Vous devez joindre à la présente un CV et une photo.

Votre inscription au concours d'entrée sera prise en compte à réception du présent document et d'un chèque de 15€ à l'ordre de EUROPE MUSICALS. Vous recevrez votre convocation par courriel.

Les résultats de l'audition vous seront communiqués dans un délai maximum de 15 jours.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____

*Merci et à bientôt !
L'équipe pédagogique*